

## VENDREDI 20 DÉCEMBRE 2019

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la municipalité de Boileau qui s'est tenue le 20<sup>e</sup> jour du mois de décembre de l'an deux mille dix-neuf à 9h15, à la salle du conseil située au 702, chemin de Boileau a Boileau formant quorum sous la présidence de monsieur le maire suppléant, Jean-Marc Chevalier et à laquelle sont présents les conseillers suivants :

Wayne Conklin, conseiller #1  
Marc Ballard, conseiller #2  
Ronald Roberts, conseiller #4  
Barbara Mapp, conseillère #6

Absent : Robert Meyer, maire  
Marc St-Aubin, conseiller #3

La directrice générale / secrétaire-trésorière, madame Cathy Viens, est aussi présente.

### 1.0 OUVERTURE

Monsieur Jean-Marc Chevalier annonce l'ouverture de la séance à 9h00

### 2.0 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

191220-05 Il est proposé par monsieur le conseiller Wayne Conklin

1. Ouverture de la séance
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Résolution
  - 3.1 Adoption des taux de taxation 2020
  - 3.2 Salaire – employés municipaux – année 2020
  - 3.3 Soumission abat-poussière 2020
  - 3.4 Servitech – Reconduction du rôle
  - 3.5 Programmation finale des travaux TECQ 2014 – 2018
  - 3.6 Demande de prolongation du délai imparti par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* pour l'adoption des règlements de concordance à la suite de l'entrée en vigueur du Schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de Papineau
4. Période de questions
5. Levée de la séance

**Que** l'ordre du jour suivant soit adopté avec les modifications suivantes, avec dispense de lecture, et en conséquence, il demeure ouvert à toute modification.

**Adopté à l'unanimité.**

### 3.0 RÉSOLUTIONS

#### 3.1 ADOPTION DES TAUX DE TAXATIONS 2020

**ATTENDU** que les taux de taxations pour l'année 2018 seront les suivants, soit :

Taxes générales	0.63 par 100\$ d'évaluation imposable
Taxe spéciale de secteur – impasse Montpetit	2.4938\$ du pied sur la base de l'étendue en front
Taxe spéciale – camion Sterling et chemin St-Rémi	0.0179\$ par 100\$ d'évaluation imposable
Taxe spéciale – niveleuse	0.0126\$ par 100\$ d'évaluation imposable
Taxe spéciale – camion 6 roues	0.0271\$ par 100\$ d'évaluation imposable

Taxe spéciale – RRRL chemin Maskinongé	0\$
Tarification pour la SQ	99.06\$ par unité de lot imposable 31.40\$ par terrain non constructible
Tarification pour les services incendies	132.76\$ par unité de lot imposable 42.08\$ par terrain non constructible
Tarification pour les matières résiduelles et recyclage	154.52\$ par logement
Tarification pour les bacs à ordures et recyclage	100.00\$ pour un nouveau bac
Tarification pour les roulottes	150.00\$ par roulotte
Tarification pour le service de collecte et de transport de boue septique	86.10\$ par résidence permanente 43.05\$ par chalet, camp de chasse 269.29\$ vidange par bateau

**191220-06 Il est proposé par monsieur le conseiller Ronald Roberts**

**QUE** le conseil de la municipalité de Boileau adopte les taux de taxes ci-haut mentionnés.

La conseillère Barbara Mapp enregistre sa dissidence

**Adoptée à la majorité**

**3.2 SALAIRES – EMPLOYÉS MUNICIPAUX – ANNÉE 2020**

**ATTENDU** qu'annuellement l'augmentation de la rémunération municipale fait référence à l'indice des prix à la consommation (IPC) d'octobre à octobre de l'année en cours ou de 2% si le taux de l'IPC est inférieur à ce dernier;

**ATTENDU** que le taux de l'IPC est inférieur est de 1.9%;

**191220-07 Il est proposé par monsieur le conseiller Marc Ballard**

**QUE** le taux de 2% soit utilisé pour l'indexation des salaires 2020.

**Adoptée à l'unanimité**

**3.3 SOUMISSION ABAT-POUSSIÈRE 2020**

**ATTENDU** que Multi-Routes inc. offre la possibilité de renouveler l'entente 2020 avant le 31 janvier 2020 en bénéficiant d'un prix garanti sur l'achat et l'épandage d'abat poussière;

**ATTENDU** que l'offre est pour une quantité approximative de 80 000 litres au montant de 0.309\$/L;

**ATTENDU** que cette estimation ne tient pas compte de toute quantité additionnelle;

**191220-08 Il est proposé par monsieur le conseiller Wayne Conklin**

**QUE** l'offre de Multi-Routes inc. soit acceptée aux prix et quantité précités;

**QUE** madame la directrice générale, Cathy Viens soit autorisée à signer l'offre ainsi que tous documents requis à cette entente.

**Adopté à l'unanimité**

**3.4 SERVITECH – RECONDUCTION OU EQUILIBRATION DU RÔLE**

**CONSIDÉRANT** que le rôle d'évaluation a été déposé en 2017 pour les années 2018 – 2019 – 2020;

**CONSIDÉRANT** l'obligation de rééquilibrer le rôle aux 6 ans pour les municipalités de moins de 5000 habitants;

**CONSIDÉRANT** l'analyse de la firme Servitech reçue le 22 novembre 2019 recommandant la municipalité de Namur de reconduire le rôle d'évaluation pour le prochain cycle triennal 2021 – 2022 - 2023;

**191220-09 Il est proposé par monsieur le conseiller Ronald Roberts**

**QUE** le conseil décide après analyse et discussion de procéder à reconduire du rôle compte tenu des avantages et désavantages discutés;

**QUE** le conseil de la municipalité de Boileau demande à la MRC de Papineau de mandater la firme Servitech et lui demande de procéder à reconduire du prochain cycle triennal 2021 – 2022 – 2023.

**Adoptée à l'unanimité**

**3.5 PROGRAMMATION FINALE DES TRAVAUX TECQ 2014 - 2018**

**CONSIDÉRANT** que la municipalité de Boileau a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;

**CONSIDÉRANT** que la municipalité de Boileau doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

**191220-10 Il est proposé par monsieur le conseiller Marc Ballard**

**QUE** le préambule ci-haut mentionné fait partie intégrante de la présente résolution;

**QUE** la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

**QUE** la municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et couts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;

**QUE** la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

**QUE** la municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisation en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme;

**QUE** la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvés par la présente résolution

**QUE** la municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques;

**QUE** le conseil autorise la directrice générale, secrétaire-trésorière à signer, pour et au nom de la municipalité de Boileau, tout document requis aux fins de la présente résolution

**Adopté à l'unanimité**

**3.6 DEMANDE DE PROLONGATION DU DÉLAI IMPARTI PAR LA LOI SUR L'AMÉNAGEMENT ET L'URBANISME POUR L'ADOPTION DES RÈGLEMENTS DE CONCORDANCE À LA SUITE DE L'ENTRÉE EN VIGUEUR DU SCHEMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT RÉVISÉ DE LA MRC DE PAPINEAU**

**ATTENDU** que le règlement numéro 159-2017 édictant le Schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR) de la MRC de Papineau est entré en vigueur le 21 février 2018;

**ATTENDU** que le conseil de toute municipalité dont le territoire est compris dans celui de la MRC de Papineau doit, dans les deux ans suivant l'entrée en vigueur du SADR, adopter tout règlement de concordance, conformément à l'article 59 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (LAU);

**ATTENDU** que la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation peut prolonger, à la demande de la municipalité, un délai ou un terme que lui impartit la LAU pour l'adoption de ses règlements de concordance, si ce délai n'est pas expiré ou si ce terme n'est pas accompli, conformément à l'article 239 de ladite Loi;

**ATTENDU** que la municipalité a commencé le processus d'adoption des règlements de concordance; mais prévoit ne pas pouvoir les adopter avant la date du deuxième anniversaire de l'entrée en vigueur du SADR de la MRC de Papineau, soit le 21 février 2020;

**ATTENDU** que la municipalité a octroyé le mandat à des professionnels, soit la firme URBA+ Consultants aux fins de la concordance et de la révision du plan d'urbanisme, en date du 10 octobre 2018 en vertu de la résolution 181010-16;

**ATTENDU** que dans ce contexte, les délais de deux (2) ans ne seront pas suffisants pour que la municipalité puisse remplir ses obligations de conformité régionale et locale à l'égard des règlements de concordance et qu'il demande une prolongation de ces délais au ministre du MAMH

**EN CONSÉQUENCE,**

**191220-11 Il est proposé par monsieur le conseiller Wayne Conklin**

**QUE** le conseil de la municipalité de Boileau demande à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation de lui accorder une prolongation du délai pour l'adoption de ses règlements de concordance à la suite de l'entrée en vigueur du Schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de Papineau, conformément aux dispositions de l'article 239 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

**Adoptée à l'unanimité**

#### **4.0 PÉRIODE DE L'ASSISTANCE**

Aucun citoyen présent.

#### **5.0 LEVÉE DE LA SÉANCE**

**191220-12 Il est proposé par monsieur le conseiller Ronald Roberts**

**QUE** la séance soit et est levée à 9h30

**Adopté à l'unanimité**

---

Jean-Marc Chevalier  
Maire suppléant

---

Cathy Viens  
Directrice générale, secrétaire-trésorière